



Calcul des congés sans solde

Par **irene91**, le **23/05/2011** à **14:17**

Bonjour,

J'ai pris un congé sans solde d'une journée.

Mon entreprise calcul les CP en 22ème.

Ma RH veut me décompter mon sans solde en 22ème.

Ne doit-elle pas appliquée le calcul au 30ème (qui me serait plus favorable que le 22ème) ?

Je n'ai pas trouvé de texte sur le calcul sur internet, mais peut-être m'y suis-je mal prise ...

Merci par avance pour vos réponses.

Irène

Par **DSO**, le **24/05/2011** à **10:41**

Bonjour Irène,

Si vous n'avez pas travaillé une journée, l'employeur doit vous retirer le nombre d'heures correspondantes.

Cdt,
DSO

Par irene91, le 24/05/2011 à 11:01

Merci